

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## PMA : un an après, 23 grossesses cliniques obtenues

**LANCÉE** il y a plus d'un an au Centre hospitalier universitaire mère-enfant, Fondation Jeanne-Ebori (CHUMEFJE), la procréation médicale assistée (PMA) est à l'heure de son premier bilan. En cinq sessions, ce sont 23 familles qui ont déjà savouré la joie d'enfanter. Lors d'un exposé qu'il a animé hier au CHUMEFJE, le Pr Jean-François Meye a dressé un état des lieux de cette nouvelle pratique médicale au Gabon.

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon



Photo: Jocelyn Abila

**Pr Jean-François Meye (d), lors de la présentation du bilan de sa structure un an après.**

**M**ISE en place par le gouvernement pour apporter une solution à la question de l'infertilité au Gabon, la procréation médicale assistée (PMA) a su résister à de nombreux défis en un an. En effet, c'est au sein du Centre hospitalier universitaire mère-

enfant, Fondation Jeanne-Ebori (CHUMEFJE) qu'un laboratoire dédié à cette pratique a été installé. Technique de procréation dédiée aux couples ayant des difficultés à concevoir correctement, celle-ci a aujourd'hui fait le bonheur de nombreux foyers à travers le

pays un an après. Si la création en 1979 du Centre interdisciplinaire de recherches médicales de Franceville (CIRMF) avait pour but de participer à l'amélioration de la Santé publique par celle de la fécondité, en 2001 les premières activités de la PMA dans un

centre privé étaient classées sans suite. C'est en novembre 2021 lors d'une session test de la fécondité in vitro (FIV) gratuite pour les patientes, que les choses se précisent. Lors de son exposé, Jean-François Meye a indiqué à l'assistance que "les chances d'avoir un test de grossesse positif

à ces stades embryonnaires précoce sont très faibles. Nous avons voulu tester également les transferts. Ce qui justifie ces transferts à des stades précoces." **DIFFICULTÉS** \* Avant d'ajouter qu'en mars 2022, lors du début officiel de cette activité au sein de l'hôpital, "nous avons organisé 5 sessions. Nous avons réalisé 44 cycles de stimulation, nous avons réalisé 67 transferts d'embryon et obtenu 23 grossesses cliniques soit un pourcentage global de 34 %."

Si l'équipe actuelle est composée d'un gynécologue, d'un biologiste, de trois techniciens biologistes, de deux sages-femmes et du personnel de soutien, celle-ci est encore confrontée à de nombreux défis. Il s'agit notamment de la fourniture en consommables, achat des milieux et autres consommables hors du Gabon, difficultés d'approvisionnement local des médicaments et rupture de stock. "Nous sommes confiants, car nous avons des résultats inespérés, la PMA marche très bien dans notre pays et le processus est assez dynamique. Aujourd'hui, faire cette pratique pour les couples qui ont des difficultés à procréer, coûte entre 2,7 millions de FCFA et 3,5 millions FCFA au Gabon. Et c'est le tarif le plus bas en Afrique", a poursuivi le coordonnateur du projet, Pr Jean-François Meye.

De plus, en termes de difficultés, il y a le coût élevé de la PMA, qui lors de sa première année de mise en œuvre, a relevé que le pouvoir d'achat est faible chez la grande majorité des patients, d'autant qu'elle n'est pas couverte par l'assurance maladie (lire ci-dessous).

Considérée comme la pratique médicale qui présente le plus grand taux d'échec, l'équipe en charge du projet s'est dite ouverte à l'idée de collaborer avec d'autres structures privées. De plus, celle-ci est appréciée du grand public. De quoi renouveler l'expérience.

### Contrepoint

## La CNAMGS peut être un soutien important

Serge A. MOUSSADJI  
Libreville/Gabon

**L**A PMA est, pour les couples ne pouvant avoir d'enfants naturellement, une belle opportunité. Sauf qu'elle a un coût. Entre 2 et 4 millions de francs CFA. Si, au regard des tarifs en cours dans d'autres pays, l'opération pratiquée au Gabon semble moins onéreuse, il faut cependant tenir compte de la cherté actuelle de la vie. Et, il faut bien l'admettre, en dépit

du désir d'enfanter, tout le monde n'a pas les moyens de recourir à ce protocole.

Par conséquent, de plus en plus de personnes souhaitent que les couples sollicitant la PMA soient accompagnés par la CNAMGS. D'autant plus que cette Caisse de maladie prend déjà en charge des prestations comme la prime à la naissance ou les allocations familiales. En acceptant cette proposition, le gouvernement ne ferait que mettre la dernière pierre à l'édifice. Puisque, pour

mémoire, il est à l'origine de la procréation médicalement assistée dont le service a été installé au sein de la Fondation Jeanne-Ebori.

En soutenant les couples, le gouvernement ne ferait qu'emboîter le pas à des pays comme la France. Dans l'Hexagone, la prise en charge se fait sous certaines conditions.

"La Sécurité sociale ne prend en charge que les patientes âgées de moins de 43 ans au jour de la ponction

folliculaire et ne permet le remboursement que de 4 tentatives de FIV seulement. La prise en charge est valable pour une durée de deux ans, et doit donc être renouvelée périodiquement. Il faut constituer un dossier de demande préalable auprès de son médecin. Ce dossier comprend la description du parcours et doit être validé par la Sécurité sociale", explique notamment le site Fiv.fr. C'est donc un modèle intéressant à suivre.